



Personne juger coupable pour meurtre et entre temps a repris 8ans

Par **aline lambert**, le **10/07/2013** à **13:22**

bonjour Maitre voila j'ai le pére de ma fille qui et incarcéré depuis 2004 pour un fait grave (meurtre) il avai 19ans il a pris 13ans ils étai 2 et a tou pris sur lui maintenant sa fai 9ans qui et en prison et toujours pas de conditionnel il a un enfant de 9ans biento elle ne la jamais vu dehor j'étais enceinte a l'époque maintenant la sorti devrais etre proche mes je viens d'apprendre qu'il a repris 8ans pour des fait d'une autre nature alors qui et en prison depuis 9ans il a étai juger en 2008 sa fesai 4ans qu'il étai incarcéré esque ses possible je vie un cauchemar et lui meme n'a plus envie de se battre mes sa fille et victime de tou sa ses pour cela que je voulais savoir s'il étai possible de confuser cette peine merci mille fois d'avance je reste dans l'attente d'une réponse de votre part j veut savoir quel démarche a entreprendre veuillez croire madame monsieur l'expresssion de mes salutation les plus distnguées

Par **aline lambert**, le **12/07/2013** à **12:44**

bonjour ses aline lambert j'ai besoin de votre aide pour savoir quesque je peut faire pour confuser une peine et quesque je peut engager toute réponse et bonne a prendre si quelqu'un peutm'aider merci merci

Par **Laure3**, le **12/07/2013** à **18:23**

Bonjour aline,

Votre demande est incompréhensible. Expliquez clairement votre situation si vous souhaitez être aidée.

Cdt

Par **aline lambert**, le **15/07/2013** à **14:44**

tout d'abord merci pour votre réponse désoler si ses mal expliquer en faite la personne et en prison pour meurtre et a pris 13ans en 2004 la sa fait 9ans qui il mes en 2008 il a re étai juger

pour des fai de viol alor que lui ne se souvient pas de sa meme la victime ne le reconnait pas mes pourtant il a étai reconnu coupable et a pris 8ans son avocate commis d'office a fai la demande de confusion le jour du jugement et a etai refuser mes il aussi pris plusieurs petite peine qui réuni fon 3ans environ voila ma question etai esque ses possible de redemander la confusion quand elle a étai refuser et si on peut la faire au moins pour les petite peine qui réuni fond 3ans j'ai du mal a expliquer merci d'avance vraiment merci dite moi si vous avez besoin d'information MERCI LAURE3

Par **Pierre DG**, le **15/07/2013** à **14:54**

Bonjour Aline,

Vu la complexité de votre situation, je pense qu'une solution envisageable serait de faire une demande d'aide juridictionnelle afin de pouvoir bénéficier des services d'un avocat.

<http://vosdroits.service-public.fr/F18074.xhtml>

vous trouverez sur ce lien des informations sur l'aide juridictionnelle